

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - IDENTIFICATION

Raison sociale : CROC' CULTURE SARL

Siège social : 91 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS France

Téléphone : 01 42 68 03 25

Fax : 01 42 68 08 99

E-Mail : contact@crocculture.com

Siret : 50475789900019

Article 2 - PRÉAMBULE

Dans le cadre de ses activités événementielles, CROC' CULTURE souhaite proposer, le cas échéant avec ses partenaires, à toute personne physique ou morale une offre de service événementiel.

Afin de répondre à la demande et offrir, en toute sécurité, la qualité des prestations attendues par la clientèle, il est indispensable que certaines règles régissent le fonctionnement de ce contrat.

Toute réservation d'évènement emporte de plein droit l'adhésion sans réserve du CLIENT aux conditions ci-après, à l'exclusion de tout autre document émanant du client, même si CROC' CULTURE en a eu connaissance.

Article 3 - CONDITIONS D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les prestations effectuées par CROC' CULTURE. Ces conditions Générales sont adressées au Client en même temps que le devis et le cas échéant les Annexes pour lui permettre d'effectuer sa réservation. En cas de contradiction entre les Conditions Particulières figurant au devis signé par le Client et celles figurant aux présentes Conditions Générales, les dispositions du devis sont seules applicables.

Article 4 - OBJET

Les présentes Conditions Générales, le Devis descriptif et le cas échéant les Annexes ci-après désignés formant ensemble " LE CONTRAT ", ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles le Client réserve la prestation auprès de CROC' CULTURE et/ou de ses partenaires.

Article 5 - DEVIS

Toute intervention de CROC' CULTURE, fait obligatoirement l'objet d'un devis estimatif détaillé et personnalisé remis ou envoyé (fax, e-mail, et/ou lettre simple) au Client. Ce devis comporte la désignation et le type de prestations déterminés à partir de la demande exprimée par le Client ainsi que les modalités et coûts y afférents.

Article 6 - RESERVATION DE LA (DES) PRESTATIONS(S)

La réservation de la (des) prestation (s) se fait exclusivement par le Client auprès de CROC' CULTURE par la remise du devis dûment accepté et signé. En contrepartie, CROC' CULTURE lui remet le contrat dont un avenant pourra être établi le jour de la prestation en ce qui concerne les prestations hors devis et/ou toute modification des prestations prévues telles qu'elles résultent de l'accord entre les parties. Le règlement de ces prestations hors devis et/ou modifications des prestations initiales devront intervenir sous huitaine à compter de leur date d'exécution.

Article 7 - LES PRIX

Les prix tels que figurant au contrat sont indiqués en Euros et sont payables exclusivement dans cette monnaie quelque soit la nationalité du Client. Ils correspondent aux tarifs des différentes prestations décrites et ne sont valables que pour celles-ci à la date indiquée. Ils sont indiqués TTC (Toutes Taxes Comprises) et incluent la TVA au taux de 19,60%.

Article 8 - ACOMPTE

Pour être pris en compte toute réservation de la (des) prestation (s) doit être accompagnée du paiement d'un premier acompte devant intervenir à la signature du présent contrat; ce premier acompte s'élève à 50 % (cinquante pour cent) du prix total de la (des) prestation (s) lequel est exprimé toutes taxes comprises. La réservation est acquise après réception et encaissement effectif du premier acompte. A défaut de paiement effectif du premier acompte ou en cas de désistement du Client faisant suite au paiement de ce premier acompte, la réservation est annulée de plein droit et CROC' CULTURE est immédiatement déchargée de toutes obligations envers le client. Dans ce dernier cas, le Client ne peut prétendre au remboursement des sommes d'ores et déjà versées et conservées par CROC' CULTURE à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation de contrat.

Article 9 - DISPONIBILITE DE LA (DES) PRESTATION (S) A RECEPTION DE L'ACOMPTE

Pour le cas où la (les) prestation (s) choisie (s) initialement par le Client n'est (ne sont) plus disponible (s) pour la date souhaitée, CROC' CULTURE fera tout son possible, afin de proposer au Client une ou plusieurs offres équivalentes et/ou similaires à sa demande initiale. Cette nouvelle proposition de CROC' CULTURE n'engage en aucun cas le Client qui est libre de l'accepter ou non. En cas d'acceptation de la nouvelle proposition par le client, la relation entre CROC' CULTURE et le client se poursuit dans les conditions stipulées aux présentes. En cas de refus de la nouvelle proposition, le premier acompte est remboursé au client par CROC' CULTURE dans les 30 (trente) jours, à compter de la réception par CROC' CULTURE du refus de la nouvelle proposition exprimé par le client.

Article 10 - PAIEMENT DU SOLDE

Le paiement du solde du montant total de la (des) prestation(s) par le client doit intervenir à réception de facture. A défaut du paiement total à la date indiquée ou en cas de désistement du client faisant suite au paiement du solde, la réservation est annulée de plein droit sans que le client ne puisse prétendre au remboursement des sommes déjà versées et conservées par CROC' CULTURE à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation de contrat. Tout supplément lié à la modification de la (des) prestation(s) choisie(s) au cours de son (leur) exécution et/ou toute détérioration constatée des locaux et/ou matériel mis à disposition du client fera (feront) l'objet de facture(s) dont le règlement devra intervenir dès leur réception.

Article 11 - DESISTEMENT

En cas de désistement due au fait du client et ce quelques en soient les causes, CROC' CULTURE conservera les sommes versées. Tout désistement de la part du client, devra être notifié à CROC' CULTURE par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 12 - ASSURANCE ANNULATION

En cas d'annulation due au fait du client et ce quelques en soient les causes, celui-ci ne pourra prétendre ni au report de l'événement à une autre date ni au remboursement des sommes d'ores et déjà versées et conservées par CROC' CULTURE à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation de contrat. CROC' CULTURE conseille donc vivement au Client de se rapprocher de son courtier/agent et/ou assureur afin de souscrire une assurance annulation de l'événement et de la (des) prestation (s) telle (s) que figurant au devis. Le client devra faire parvenir une copie du contrat à CROC' CULTURE.

Article 13 - RESPONSABILITE

Le fait que CROC' CULTURE ne se prévale à un moment donné de l'une quelconque des stipulations du contrat ne peut être interprété comme valant renonciation. CROC' CULTURE n'est pas responsable notamment en cas : - de toutes dégradations causées par le Client et/ou tout convive au matériels, équipements et locaux. Les réparations et remboursements qui apparaîtraient nécessaires suite aux dégradations précitées, seront à la charge exclusives du Client, - d'accidents corporels ou matériels subis, par le Client et/ou tout convive. Le Client déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au

titre du contrat et qu'il est titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité. A cet effet, le Client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs et/ou tout convive le cas échéant, à tous recours à l'encontre de CROC' CULTURE en cas de survenance de l'un quelconque des évènements précités. CROC' CULTURE conseille vivement au Client de se rapprocher de son courtier/agent et/ou assureur afin d'étudier avec lui la validité de son assurance responsabilité civile et la souscription éventuelle d'une assurance complémentaire concernant l'évènement.

Article 14 - CONFIDENTIALITE

Toutes les informations transmises par le Client à CROC' CULTURE seront tenues confidentielles. CROC' CULTURE rappelle que les informations recueillies dans le cadre du contrat ont pour finalité de mieux connaître le Client et sont notamment nécessaires pour le traitement et l'acheminement de la (des) prestation (s) et l'établissement de la facture y afférente. Les données divulguées par le Client sont conservées par CROC' CULTURE et/ou ses partenaires commerciaux le temps nécessaire à la gestion et au traitement du dossier et seront archivées pour une durée raisonnable.

Article 15 - NON SOLLICITATION

Le client s'engage à ne pas solliciter directement les intervenants de CROC' CULTURE, pour son propre compte et pour des activités similaires à celles de CROC' CULTURE.

Article 16 - LITIGES

Toute contestation et/ou réclamation sur la (les) prestation (s) fournie (s) ne sera (ont) plus prise (s) en compte passé un délai de 8 (huit) jours à compter de la date de leur (s) exécution (s). Tout litige relatif à la validité et/ou l'interprétation et/ou l'exécution du contrat sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 17 - DROIT D'EXPLOITATION DE L'IMAGE

Le client autorise CROC' CULTURE à faire usage des photos et vidéos de la prestation pour un album de présentation ou toute autre utilisation (non commerciale) pour la promotion de ses services.

Article 18 - LOI APPLICABLE

Le contrat est régi, interprété et exécuté conformément au droit français.

Pour CROC' CULTURE

Date

Olivier CREMER

Client

Directeur opérationnel

Société

Date

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner une copie de ce document dûment daté et paraphé de votre signature.